



Mémoire de Projet Montréal présenté à
l'Office de consultation publique de Montréal

Consultation publique sur l'agriculture urbaine à Montréal



14 juin 2012

Table des matières

| | |
|---|----|
| Table des matières | 2 |
| À propos de Projet Montréal | 3 |
| Comité de rédaction et remerciements | 3 |
| 1. Introduction | 4 |
| 2. État des lieux de l’agriculture urbaine | 5 |
| 3. Propositions | 6 |
| 3.1 Intégrer l’agriculture urbaine dans la politique d’aménagement urbain | 6 |
| 3.1.1 Intégrer l’agriculture urbaine dans le plan d’urbanisme | 7 |
| 3.1.2 Adapter les règlements d’urbanisme | 8 |
| 3.1.3 Intégrer l’agriculture urbaine dans le design urbain | 9 |
| 3.2 La Ville, un exemple à suivre | 10 |
| 3.2.1 Intégrer l’agriculture urbaine sur le territoire de la Ville | 10 |
| 3.2.2 Favoriser l’intégration de l’agriculture urbaine dans les programmes | 11 |
| 3.3 L’agriculture urbaine comme activité économique | 15 |
| 3.3.1 Faciliter l’implantation de producteurs agricoles en ville | 15 |
| 3.3.2 Soutien à la production et incitatifs financiers | 16 |
| 3.3.3 Soutenir la vente et faire la promotion des produits de l’agriculture locale | 17 |
| 3.4 Revoir la gouvernance de l’agriculture urbaine | 18 |
| 3.4.1 Placer l’agriculture urbaine sous la Direction de l’environnement et du développement durable | 19 |
| 4. Défis et opportunités | 19 |
| 4.1 Transformation, entreposage et transport des aliments | 19 |
| 4.2 Élevage | 20 |
| 4.3 Financement | 20 |
| 5. Conclusion | 20 |
| 6. Liste des principales recommandations | 22 |
| Références | 23 |
| Annexe 1 – Inventaire des acteurs impliqués dans l’agriculture urbaine à Montréal | 24 |
| Annexe 2 – Délais d’attente pour une parcelle de jardin dans différents arrondissements montréalais | 25 |

À propos de Projet Montréal

Projet Montréal est le parti municipal qui propose à la population de Montréal une autre façon de vivre en ville, centrée sur le développement durable, la saine gestion, la démocratie, et la qualité de vie des citoyens. Projet Montréal souhaite que Montréal redevienne une métropole qui fera la fierté des Montréalais, à l'avant-garde en matière d'urbanisme, de culture, d'économie et de transparence.

Co-fondé en 2004 par Richard Bergeron et Claude Mainville, le parti Projet Montréal compte aujourd'hui 14 élu-e-s, deux mairies d'arrondissement majoritaires – Plateau-Mont-Royal et Rosemont–La Petite-Patrie – plus de 1000 membres, et une équipe dévouée et compétente. Le chef de Projet Montréal, Richard Bergeron, est également chef de la 2^e opposition à l'Hôtel de ville de Montréal.

Comité de rédaction et remerciements

L'agriculture urbaine est un sujet d'intérêt pour plusieurs membres de Projet Montréal. Au cours de la dernière année, plusieurs de ces derniers ont réfléchi ensemble à la position du parti sur l'agriculture urbaine. Le présent mémoire est le fruit de ce travail collaboratif. Nous aimerions exprimer des remerciements à Isabelle Bernard, Carl Boileau, Guillaume Charest-Hallée, François Fauteux, Marie-Andrée Gelly et France Lebeau pour leur contribution. Merci également à Gaëlle Janvier et au professeur Vikram Bhatt pour leur collaboration. La coordination de la rédaction du mémoire a été assurée par Marie-Eve Gagnon, membre du comité, avec l'appui de Sylvain Ouellet et Étienne Coutu, tous deux attachés politiques au Cabinet de la 2^e opposition.

1. Introduction

Au cours des cinquante dernières années, les villes et l'agriculture se sont développées indépendamment, à cause notamment de l'avènement de la voiture et de l'exode des fermiers vers les milieux urbains. Les marchés et petits commerces ont été remplacés par des supermarchés à grande surface souvent situés en périphérie et seulement accessibles par voiture; les industries de transformation et d'entreposage alimentaires ont été déplacées à l'extérieur de la ville, et le dézonage de terres agricoles se poursuit avec le développement des villes de banlieue. En ont résulté une augmentation de la distance à parcourir pour se procurer les biens alimentaires et de la distance entre le lieu de production et le lieu de consommation des denrées alimentaires, ainsi qu'une méconnaissance de ce que notre nourriture contient et des techniques de culture¹. Probablement en réaction à ce phénomène, l'agriculture urbaine, comprenant toute activité de production agricole en ville, a connu un essor dans plusieurs villes nord-américaines et européennes, selon différents modèles d'organisation et à l'image des divers niveaux d'implication des gouvernements locaux. À Montréal, l'agriculture urbaine est une activité déjà bien implantée, gagnant en popularité année après année. En témoignent la diversité et le dynamisme des acteurs impliqués dans la pratique de cette dernière, les nombreux projets réalisés, et les listes d'attente pour les jardins communautaires, un programme de la Ville de Montréal mondialement reconnu.

Les bénéfices de l'agriculture urbaine sont largement reconnus. Cette activité facilite l'accès des citoyens à des aliments frais, sains, locaux et à prix abordables, et donc améliore l'offre alimentaire locale, la sécurité alimentaire et l'adoption de saines habitudes de vie. Ensuite, l'agriculture urbaine a un impact positif sur l'environnement, puisqu'elle enrichit la biodiversité locale, augmente le verdissement – qui de surcroît diminue les îlots de chaleur et absorbe les eaux de ruissellement – et diminue le nombre de kilomètres parcourus pour le transport des aliments. Le potentiel de développement économique local associé à la production, la transformation et la distribution de biens alimentaires locaux commence aussi à être reconnu. Finalement, l'agriculture urbaine renforce la cohésion sociale dans les quartiers en créant des opportunités de rencontre, de socialisation et d'apprentissage.

Pour en tirer profit, l'agriculture urbaine devrait, selon nous, être considérée comme une composante clé de toute planification urbaine et non pas en tant que simple activité de loisir. L'agriculture urbaine doit être intégrée dans la vision de la Ville en matière de développement urbain. Il est donc impératif de se questionner sur l'utilisation de l'espace urbain montréalais et d'identifier les lieux propices au développement de l'agriculture urbaine. Il sera également primordial de réduire et d'adapter les contraintes réglementaires, administratives et autres qui limitent présentement son développement, que ce soit au niveau domestique, communautaire ou commercial. Finalement, il faudra assurer un arrimage entre les programmes actuels de la Ville et l'agriculture urbaine, et repenser sa gouvernance, car bien que plusieurs services soient impliqués de près ou de loin dans l'agriculture urbaine, aucun n'a la responsabilité de protéger

¹ Janine de la Salle et Mark Holland (2010); *Agricultural Urbanism: Handbook for Building Sustainable Food Systems in 21st Century Cities*, Green Frigate Books, p. 22-25.

les acquis, de propulser son développement et d'en encadrer la pratique. Par le biais de ce mémoire, Projet Montréal souhaite amorcer une réflexion sur le rôle que la Ville devrait jouer dans le développement de l'agriculture urbaine sur son territoire et présente les options qui s'offrent à elle. La place que Projet Montréal propose pour l'agriculture urbaine à Montréal est présentée en quatre axes : l'aménagement du territoire, l'exemplarité municipale, le développement économique local, et la gouvernance.

2. État des lieux de l'agriculture urbaine

L'agriculture urbaine est bien vivante à Montréal et les activités sont diversifiées. Plusieurs initiatives ont eu lieu à Montréal depuis la création des jardins communautaires en 1975 et la Ville de Montréal en a soutenu un certain nombre. La Ville compte aujourd'hui 95 jardins communautaires, gérés par les arrondissements, 70 jardins communautaires soutenus par la Ville ou les sociétés paramunicipales, et soutient plusieurs autres projets². Une multitude d'acteurs des milieux communautaire, institutionnel, commercial, notamment, sont impliqués à différents niveaux dans ces projets, les principales catégories d'acteurs étant listées à l'annexe 1. Il est à mentionner que ces acteurs sont particulièrement actifs et très bien organisés. L'écosystème agricole urbain montréalais est diversifié : on pratique l'agriculture sur les balcons, les toits, dans les cours, les jardins communautaires et collectifs, les écoles, les serres, etc. En plus des marchés publics, de plus en plus d'arrondissements tiennent des marchés saisonniers pour rendre accessibles à leurs citoyens des produits frais et locaux. L'alimentation en est le dénominateur commun, mais les retombées de l'agriculture urbaine sont bien plus vastes. Elles contribuent à améliorer la qualité de vie de tous en rendant la ville plus belle, en multipliant les occasions de rencontre, en donnant l'occasion de faire de l'activité physique et en contribuant à la vitalité économique. Montréal possède de plus une zone agricole permanente de 2046 acres exploitée par une dizaine d'agriculteurs³, tandis que la zone agricole de sa région métropolitaine couvre 58 % de son territoire et renferme des sols d'une haute qualité⁴. Par ailleurs, le secteur agroalimentaire est un levier économique important pour le Grand Montréal, représentant environ 11% des emplois dans cette zone⁵.

La situation favorable actuelle de l'agriculture urbaine à Montréal nous informe aussi de son énorme potentiel toujours à exploiter, et des multiples possibilités à développer. La Ville de Montréal n'a pas de vision et de politique claire en matière d'agriculture urbaine et elle doit s'engager à le faire sans plus tarder. L'alimentation et l'agriculture ne sont que peu ou pas prises en considération lors du développement de nouveaux quartiers, ni à l'échelle de planification de la Ville. Le contexte est propice au développement de l'agriculture urbaine à Montréal. D'abord, l'adoption du *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) en décembre 2011 pose des conditions favorables à son développement en encourageant la mise en valeur

² Ville de Montréal (2012); *État de l'agriculture urbaine à Montréal*, <http://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P58/agricultureurbaine-vdm.pdf>, p. 2.

³ *Ibid.*, p. 15.

⁴ Communauté métropolitaine de Montréal (2011); *Plan métropolitain d'aménagement et de développement*, <http://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P58/4k.pdf>, p. 86.

⁵ *Ibid.*, p. 86.

de l'agriculture et de l'industrie bioalimentaire. Dans le cadre du PMAD, la Communauté métropolitaine de Montréal invite également les MRC et les agglomérations à reconnaître l'agriculture urbaine dans leurs outils de planification et se donne comme objectif d'augmenter de 6% la superficie des terres cultivées dans la grande région de Montréal⁶. L'agriculture urbaine fait également partie de la réflexion de la Ville dans sa démarche pour se doter d'un système alimentaire durable et représente une occasion de plus pour cette dernière de rencontrer les objectifs de son *Plan de développement durable*. Le potentiel est énorme, mais pour en tirer profit, la Ville devra démontrer une réelle volonté de s'y engager.

3. Propositions

3.1 Intégrer l'agriculture urbaine dans la politique d'aménagement urbain

L'objectif général de l'intégration de l'agriculture urbaine dans la politique d'aménagement défendue par Projet Montréal est l'établissement d'un cadre favorable au maintien et au développement de pratiques variées d'agriculture urbaine, et dans la plus grande diversité de lieux possibles. Les usages agricoles en milieu urbain sont généralement éparpillés et ne dominent pas une zone donnée; forte de cette réalité, la planification urbaine doit s'adapter à cet état de fait en élaborant des réglementations d'urbanisme qui permettent plus largement les usages agricoles sur des affectations du territoire (résidentielle, commerciale, industrielle, institutionnelle). Projet Montréal soutient l'élaboration d'une politique d'aménagement de l'agriculture urbaine centrée sur le plan d'urbanisme et le règlement d'urbanisme de chacun des arrondissements. C'est à cette échelle de planification urbaine qu'il est possible de préciser adéquatement quels usages agricoles sont permis dans quelles zones.

Le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal devrait valoriser explicitement l'agriculture urbaine sur l'ensemble de son territoire. Des objectifs clairs en ce sens sont énoncés à l'endroit du territoire agricole périurbain essentiellement situé dans l'Ouest de l'île de Montréal (chapitre 2.5, action 11.4), mais ça n'est pas encore le cas dans les secteurs urbains. Le plan d'urbanisme de chacun des arrondissements devrait mentionner la place qu'il souhaite accorder à l'agriculture urbaine en énonçant les types d'usage agricole qui sont privilégiés pour chacune des grandes affectations de leur territoire. Finalement, les règlements d'urbanisme des arrondissements devraient préciser les usages agricoles autorisés et leurs conditions d'implantation dans chacune de ces zones.

Il est à mentionner que le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015* entend encourager l'agriculture urbaine et que le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), entré en vigueur en mars 2012, a comme objectif la mise en valeur des activités agricoles dans la grande région de Montréal. Une politique d'aménagement de la Ville de Montréal claire en faveur de

⁶ Communauté métropolitaine de Montréal (2011); *Plan métropolitain d'aménagement et de développement*, <http://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P58/4k.pdf>, p. 87-88.

l'agriculture urbaine permettrait une plus grande concrétisation de ces objectifs sur le territoire de la ville.

L'agriculture urbaine des végétaux devrait être priorisée dans la politique d'aménagement car elle s'intègre avec plus de facilité dans le milieu urbain. L'agriculture urbaine écologique et les méthodes de production traditionnelles devraient être encouragées, voire obligatoires. Cependant, l'élevage et l'apiculture devraient être autorisés uniquement dans des zones où leur cohabitation avec les autres usages environnants et la population du secteur pourraient se faire dans l'harmonie. Il est à noter qu'il y a présentement absence de réglementation pour encadrer le développement de l'apiculture. Étant donné la demande croissante, un règlement devra être élaboré rapidement, et ce en collaboration avec tous les acteurs impliqués. Plusieurs questions devront être résolues, notamment celles du nombre de ruches permises dans une zone donnée et de la gestion à long terme des ruches sur le territoire montréalais. L'élevage en milieu urbain devrait, selon nous, être lié à des activités éducatives, comme c'est le cas présentement dans le poulailler de La Maisonnette des parents dans Rosemont–La-Petite-Patrie. Évidemment, la planification urbaine devra tenir compte de la Loi sur la protection sanitaire des animaux.

3.1.1 Intégrer l'agriculture urbaine dans le plan d'urbanisme

Le plan d'urbanisme en vigueur à la Ville de Montréal ne fait aucune mention de l'agriculture urbaine. Certaines orientations d'aménagement peuvent être liées d'une façon ou d'une autre à l'agriculture urbaine, notamment les suivantes :

- 2.1 Des milieux de vie de qualité, diversifiés et complets;
- 2.5 Un paysage urbain et une architecture de qualité;
- 2.6 Un patrimoine bâti, archéologique et naturel valorisé;
- 2.7 Un environnement sain.

Le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal devrait explicitement reconnaître l'agriculture urbaine dans ses orientations d'aménagement. L'intégration de l'agriculture urbaine aux orientations d'aménagement existantes ferait ressortir le caractère multidimensionnel de cette activité, que ce soit sur le plan de la qualité de vie, des paysages, de l'écologie urbaine, etc. Ces orientations devraient faire part d'exemples d'aménagement tels les toits jardins, les ruelles vertes, la plantation d'arbres fruitiers dans les parcs, l'augmentation d'espaces pour les jardins communautaires et la permission d'utiliser temporairement des friches urbaines pour des activités agricoles.

Ces orientations d'aménagement auront pour effet d'envoyer un signal clair aux arrondissements relativement à la nécessité d'inclure des projets d'agriculture urbaine concrets dans leur planification urbaine. Le document complémentaire au plan d'urbanisme devrait inclure une définition claire du concept de l'agriculture urbaine et en décliner les différentes composantes : culture de fruits et légumes à l'extérieur, culture en serre, arbres fruitiers, élevage d'animaux, apiculture, etc., de manière à uniformiser les communications entre les instances de la Ville lorsqu'elles font référence aux déclinaisons de l'agriculture urbaine. Le document complémentaire devrait également contenir des règles et critères orientant la

réglementation d'urbanisme des arrondissements en faveur de l'agriculture urbaine. Par exemple, la section 5.7 « L'aménagement des cours avant » pourrait inclure la disposition suivante : « La réglementation d'arrondissement doit préciser si l'agriculture est prohibée dans les cours avant, ou quelles sont les balises de cet usage, à défaut de quoi la production agricole végétale y sera permise ». Le même principe pourrait s'appliquer aux espaces institutionnels. Le document complémentaire devrait indiquer que les jardins communautaires font partie de la même catégorie d'usage que les « parcs » afin de mieux garantir la pérennité de ces espaces agricoles. De plus, une superficie minimale de jardins communautaires devrait être prescrite pour chacun des arrondissements en fonction du nombre d'habitants et de la demande pour les jardins (nous détaillons cette proposition plus loin). Par ailleurs, une réglementation de base par rapport à la superficie minimale de toit à verdir ou à blanchir pour les nouveaux développements immobiliers serait de mise pour contrer les îlots de chaleur, à l'instar du règlement adopté en 2011 par l'arrondissement Rosemont–La-Petite-Patrie. La superficie minimale pourrait être moindre si la toiture inclut de l'agriculture urbaine, considérant que ce type d'aménagement est plus onéreux.

3.1.2 Adapter les règlements d'urbanisme

Chacun des arrondissements doit élaborer un chapitre d'urbanisme qui soit conforme aux orientations d'aménagement énoncées dans le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, lesquelles devraient être modifiées pour y intégrer l'agriculture urbaine (voir 3.1.1). Les arrondissements devraient cependant disposer d'une grande marge de manœuvre pour décider des modalités d'encadrement de l'agriculture urbaine sur leur territoire. Certains arrondissements pourront mettre l'accent sur une réglementation d'urbanisme favorisant l'agriculture commerciale sur les toits de bâtiments industriels; choisir d'encourager cette pratique dans les espaces institutionnels, tandis que d'autres encore pourront opter pour une réglementation plus diversifiée. Projet Montréal souhaite permettre aux arrondissements d'élaborer une réglementation d'urbanisme qui mise sur les facettes de l'agriculture urbaine et qui convienne le mieux aux différents secteurs de leur territoire. Bref, favoriser la diversité et la mixité selon la réalité spécifique à chaque partie de la Ville plutôt qu'une planification urbaine trop centralisée et inadaptée à la réalité du terrain.

L'approche réglementaire conventionnelle en urbanisme implique de spécifier les usages autorisés dans chacune des zones délimitées. Conséquemment, ce qui n'est pas explicitement autorisé est interdit. Afin de favoriser la pratique de l'agriculture dans différents types de lieux, nous recommandons de recourir au principe inverse, soit l'autorisation par défaut des usages agricoles (à limiter aux productions végétales non commerciales) : énoncer explicitement les clauses concernant l'usage agricole dans chacune des zones afin que cet usage soit encadré ou prohibé. Ce principe devrait être mis en place pour certaines catégories d'espace au sein du document complémentaire du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (voir 3.1.1). Cette démarche renverserait le fardeau de la preuve et obligerait les urbanistes des arrondissements à convenir, pour chacune des zones du règlement d'urbanisme, si et comment l'usage agricole doit y être interdit ou balisé, à défaut de quoi l'usage agricole serait permis sans restriction. Cette approche permettrait d'autoriser la pratique de l'agriculture urbaine dans les espaces

publics, tels que les ruelles vertes, les ruelles champêtres et les espaces peu utilisés dans les parcs, et dans les espaces privés, comme les cours avant des habitations. Le règlement d'urbanisme pourrait aussi indiquer que les friches urbaines vacantes, les stationnements ou autres espaces en attente de développement pourraient être utilisés à des fins agricoles de façon temporaire et mobile (par exemple, des cultures en bacs) jusqu'à ce qu'un projet de développement se mette en branle. L'émission d'un permis de construire par l'arrondissement pourrait être le moment où les autorités municipales signalent aux « agriculteurs » du terrain visé la date à laquelle les équipements agricoles en place doivent avoir quitté les lieux.

En ce qui concerne les normes minimales dictées dans le document complémentaire du plan d'urbanisme (par exemple, la superficie végétalisée des toits des nouveaux développements), les arrondissements devraient hausser ces normes là où ce sera jugé pertinent. Dans un esprit volontariste, les arrondissements devraient adopter des règlements d'urbanisme spécifiant les usages agricoles autorisés pour les catégories d'espace où rien n'est prévu dans le document complémentaire du plan d'urbanisme. Par exemple, pour la zone d'un parc industriel où on souhaiterait l'implantation de serres sur les toits des bâtiments (à l'image des fermes Lufa – se référer à la section 3.4.1 pour plus d'information), une réglementation claire autorisant ce genre d'usage favoriserait grandement la concrétisation de pareils projets. Les règlements sur les constructions, immeubles et bâtiment devraient nécessairement être adaptés pour qu'ils soient compatibles avec la réglementation d'urbanisme.

3.1.3 Intégrer l'agriculture urbaine dans le design urbain

L'approche réglementaire est indissociable d'une planification urbaine réussie, mais elle ne suffit pas à l'engendrer; des projets de design urbain novateurs sont nécessaires pour créer et faire évoluer des lieux et des quartiers où il fait bon vivre. Projet Montréal recommande que les projets de requalification urbaine intègrent à divers degrés l'agriculture. La souplesse et la diversification des approches constituent un prérequis indispensable à l'insertion harmonieuse de l'agriculture dans les projets de design urbain, ce qui implique de faire place à une architecture, une voirie et des espaces publics plus variés : ainsi, les bâtiments d'un même lieu devraient avoir des géométries et des formes variées qui permettent à différents types d'aménagements agricoles d'y être incorporés (par exemple, des toits verts intensifs ou extensifs, des plantes grimpantes, des bacs sur les balcons, etc.). Les aménagements agricoles varieraient selon le type de voies publiques (boulevards, rues, ruelles, trottoirs, etc.), et la présence d'espaces ouverts (parcs, places publiques, arrière-cours, avant-cours, etc.). La Ville devrait également collaborer avec les promoteurs pour que ces derniers intègrent ces mêmes types d'aménagements agricoles dans leurs projets. Par exemple, le jardin Pré-carré dans les Tours Olympiques sert à l'ensemble des résidents de ce complexe résidentiel dans Rosemont–La Petite-Patrie⁷. Pour encourager ce type d'initiatives, diverses mesures incitatives, comme l'octroi de subventions, pourraient être considérées et élaborées.

⁷ Ville de Montréal (2012); *État de l'agriculture urbaine à Montréal*, <http://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P58/agricultureurbaine-vdm.pdf>, p. 21.

La conception du design urbain devrait également considérer le développement d'infrastructures liées aux matières putrescibles et à l'eau, afin de mettre en place des équipements et mécanismes permettant aux matières nécessaires à l'agriculture d'être réutilisées de façon optimale en parcourant des circuits aussi courts que possible. Au niveau des mécanismes décisionnels les plus appropriés pour mettre en œuvre des projets de design urbain intégrant le plus intelligemment possible l'agriculture urbaine, le plan particulier d'urbanisme (PPU) semble être l'outil le plus approprié pour ce faire.

3.2 La Ville, un exemple à suivre

L'agriculture urbaine s'est grandement développée à Montréal depuis la création des jardins communautaires en 1975, et ce en grande partie grâce aux multiples acteurs citoyens, communautaires, institutionnels, et plus récemment, commerciaux, qui ont mis en œuvre un grand nombre de projets – souvent très novateurs – reliés à l'agriculture urbaine. La Ville de Montréal a soutenu ces projets à différents niveaux. Toutefois, pour propulser le développement de l'agriculture urbaine sur son territoire et se positionner comme un exemple à suivre en la matière, la Ville de Montréal doit, selon nous, démontrer son engagement en devenant elle-même un exemple à suivre. Les actions de la Ville pourraient prendre diverses formes, telles que la mise en place d'initiatives d'agriculture urbaine sur son territoire, l'intégration de l'agriculture urbaine ou la bonification de la composante agriculture urbaine dans ses programmes, en offrant ses services à prix accessible ou gratuitement lorsque possible, et en devenant une ressource en matière de formation et d'information.

3.2.1 Intégrer l'agriculture urbaine sur le territoire de la Ville

La demande des citoyens pour l'agriculture urbaine est cruciale pour son développement et pour la multiplication des projets et initiatives agricoles à Montréal. Particulièrement dans certains quartiers où elle est davantage méconnue, il importe que la Ville informe les citoyens et stimule leur intérêt envers l'agriculture urbaine. La visibilité et l'accessibilité des aliments, de leur culture, de la récolte, et de l'apprentissage des techniques sont autant d'éléments pouvant y contribuer⁸. Pour ce faire, la Ville pourrait intégrer différentes composantes agricoles dans le design urbain (voir section 3.1.3) visant des espaces publics comme les parcs. Du réseau des grands parcs de la Ville de Montréal, deux ont présentement une vocation agricole et quatre accueillent des jardins communautaires ou collectifs – les parcs Maisonneuve et Angrignon, le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation et le Complexe environnemental Saint-Michel⁹. La Ville, en collaboration avec les arrondissements, pourrait mettre en place des jardins démonstratifs dans les parcs locaux ou dans d'autres espaces publics. Projet Montréal recommande également que la Ville et les arrondissements intègrent différents types d'aménagements permettant d'accueillir l'agriculture, et ce lors de la réfection ou de la construction de nouveaux bâtiments et infrastructures municipaux – ou subventionnés par la Ville. Ces aménagements pourraient

⁸ Janine de la Salle et Mark Holland (2010); *Agricultural Urbanism: Handbook for Building Sustainable Food Systems in 21st Century Cities*, Green Frigate Books, p. 31.

⁹ Ville de Montréal (2012); *État de l'agriculture urbaine à Montréal*, <http://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P58/agricultureurbaine-vdm.pdf>, p. 16.

par exemple impliquer l'installation de toits verts intensifs ou de serres lors de la construction de nouveaux garages. Pour toutes ces initiatives, des organismes communautaires pourraient être mandatés pour l'entretien, la collecte et la distribution des produits issus de l'agriculture y étant pratiquée. Finalement, la Ville peut donner l'exemple en adoptant une politique d'approvisionnement alimentaire local et en encourageant ses partenaires et des sociétés paramunicipales à faire de même.

3.2.2 Favoriser l'intégration de l'agriculture urbaine dans les programmes

Le domaine de l'agriculture urbaine étant multidimensionnel, plusieurs programmes et politiques de la Ville poursuivant des objectifs très similaires à ceux de l'agriculture urbaine et sont appelés à mettre en œuvre des activités y étant reliées et pouvant contribuer à atteindre les objectifs de la Ville – qui sont toujours à définir – en matière d'agriculture urbaine. À l'inverse, l'agriculture urbaine représente une occasion supplémentaire pour la Ville de rencontrer les objectifs de ses programmes et politiques. Parmi ces derniers, on compte les résolutions reliées à l'environnement, dont font partie les programmes de verdissement, de lutte aux îlots de chaleur, de rétention des eaux de pluie, de collecte de matières putrescibles, ainsi que les programmes reliés à la sécurité alimentaire, soit les cuisines collectives et banques alimentaires et, en troisième lieu, les programmes de développement social et économique. Projet Montréal propose donc d'intégrer ou de bonifier la composante agriculture urbaine dans ces programmes, lorsque cela est possible et souhaitable. Nous allons spécifiquement nous attarder aux programmes de verdissement et aux jardins communautaires.

Verdissement et espaces verts

Projet Montréal croit que la plantation d'arbres fruitiers et à noix sur le territoire de la Ville de Montréal représenterait une excellente occasion pour la Ville d'atteindre les objectifs d'accroissement de sa canopée et de favoriser la diversification de son patrimoine arboricole, tel que prévu dans la Politique de l'arbre de Montréal, et ce tout en permettant à la collectivité de profiter d'une agriculture locale. De concert avec les arrondissements et la Direction des grands parcs et du verdissement, des sections de parcs gazonnés, des terrains et toits institutionnels et municipaux, ainsi que des espaces en friche pourraient être développés en ce sens, et offriraient à ces arbres (et dans une moindre mesure, arbustes) frugifères publics l'espace et la lumière nécessaires à leur croissance et à leur développement. Puisque Montréal doit encore multiplier les efforts d'accroissement de son couvert végétal, les plantations de rue et de parcs doivent continuer de favoriser la sélection d'arbres à grand déploiement. Cependant, la petite taille de plusieurs espèces frugifères leur permet d'être plus densément plantés, et ouvre la voie à des possibilités de verdissement là où les arbres à grand déploiement peuvent difficilement se développer. Une seconde vie peut même être insufflée à des espaces verts dont une partie des installations actuelles est présentement délaissée et/ou désuète. Par exemple, remplacer un ancien espace de stationnement par un petit vignoble ou un petit verger en ville – comme on en trouve à Berlin et Paris – confèrerait un charme et une ambiance indéniable à tout un secteur, améliorerait la qualité de l'air, réduirait la quantité d'eaux de ruissellement et accroîtrait la valeur des propriétés adjacentes. Certains arrondissements ont

déjà procédé à l'inventaire de ces lieux où il serait possible d'intégrer plus de verdissement, et la plupart ont déjà à leur service un ou des agents techniques en architecture de paysage, experts en foresterie urbaine et au fait des enjeux et possibilités propres à leur arrondissement.

En portant une attention particulière au choix d'espèces d'arbres indigènes et résistants aux insectes et maladies, la Ville sera en mesure, en quelques années, de produire écologiquement ses propres pommes, poires, abricots, cerises, prunes, noix, noisettes, amandes, pignons, amélanches. Chacune des étapes de la culture d'arbres pour des raisons alimentaires nécessite une attention particulière, et la responsabilité des tâches reliées à l'aménagement, à la culture, à la taille, aux soins, à la cueillette des fruits, à leur transformation et à leur distribution pourraient être prises en charge par la Ville ou déléguées à un ou des organismes communautaires actifs en agriculture urbaine et distribution alimentaire. La participation citoyenne devrait également être encouragée, par exemple par la formation d'individus ou de groupes d'individus relativement à l'entretien des arbres fruitiers et à noix.

Jardins communautaires

L'agriculture urbaine est un programme reconnu internationalement et déjà bien établi à Montréal. Dix-sept des dix-neuf arrondissements de la Ville comptent en effet sur leur territoire jusqu'à trente jardins communautaires ou collectifs. Un total de 95 jardins communautaires et plus de 8000 lots sont présentement exploités à des fins alimentaires par des citoyens¹⁰. Cependant, trop souvent, la demande de la part des citoyens surpasse la disponibilité des jardinets, et cette offre n'est pas équitablement répartie sur le territoire montréalais. Les arrondissements n'en comptent pas suffisamment puisque dans la grande majorité des arrondissements, les listes d'attentes pour l'attribution de lots parlent d'elles-mêmes. Une recherche préliminaire indique que les délais d'attente oscillent entre 1 et 5 ans, que le nombre de lots est inégal d'un arrondissement à l'autre, et que ce nombre est non représentatif du nombre de citoyens qui y vivent (voir annexe 2 pour plus de détails). Projet Montréal propose que la Ville multiplie l'offre de zones réservées aux jardins collectifs ou communautaires en y consacrant des terrains vacants ou en finançant l'acquisition par les arrondissements d'espaces voués à la pratique de l'agriculture urbaine, selon certains critères, comme la présence de déserts alimentaires¹¹. Chaque arrondissement devra procéder à la recension des espaces disponibles sur son territoire, mais la priorité sera naturellement donnée aux arrondissements dont les listes d'attente pour l'obtention d'un lot de jardin sont les plus longues.

Tel que discuté à la section 3.1, Projet Montréal propose de revoir les réglementations, politique d'aménagement et politique de zonage, qui constituent présentement les principales contraintes à la pratique de l'agriculture urbaine. Nous recommandons que les terrains qui sont et seront voués à l'agriculture urbaine soient systématiquement zonés en tant que parcs. Cette résolution permettrait de protéger ces espaces contre la pression qui s'exerce sur les terrains

¹⁰ Ville de Montréal (2012); *État de l'agriculture urbaine à Montréal*, <http://ocpm.gc.ca/sites/default/files/pdf/P58/agricultureurbaine-vdm.pdf>, p. 18.

¹¹ Direction de santé publique Montréal (2006); *Les disparités dans l'accès à des aliments santé à Montréal*, http://publications.santemontreal.gc.ca/uploads/tx_asssmpublications/2-89494-516-7.pdf.

municipaux occasionnée par le développement immobilier, et offrirait aux citoyens des lieux de jardinage viables à long terme. De plus, les endroits que la Ville et les arrondissements ont privilégiés jusqu'à aujourd'hui pour l'implantation de jardins communautaires étaient souvent des lieux où la terre était contaminée par de précédentes utilisations. Pourtant, la Ville comporte plusieurs terrains institutionnels, de qualité et non contaminés, dont la vocation pourrait bientôt changer. En effet, ces terrains sont souvent dans la mire des promoteurs pour le développement résidentiel. La Ville et les arrondissements ont, selon nous, le devoir d'identifier ces terrains et de privilégier ces espaces pour le développement de nouveaux jardins.

Autres programmes

Améliorer l'accès des citoyens à des aliments frais et sains constitue l'un des objectifs poursuivis par tout programme d'agriculture urbaine. Il va donc de soi qu'il faudrait renforcer les liens entre les programmes d'agriculture urbaine et ceux ayant pour objectif d'améliorer la sécurité alimentaire. Dans le cadre de ses projets d'habitation sociale et communautaire, qui sont sous la responsabilité de la Direction de l'habitation, la Ville de Montréal intègre parfois des activités directement ou indirectement reliées à l'agriculture urbaine¹². Par exemple, la conception de certains projets résidentiels publics prévoit l'aménagement d'un local accueillant une cuisine collective. Projet Montréal propose de systématiser non seulement l'aménagement d'un tel local afin qu'une cuisine collective soit disponible et accessible, mais également d'établir un jardin collectif, pour l'ensemble de ces projets lorsque cela s'avère possible, en priorisant les projets dans des zones densément peuplées et/ou là où il y a un désert alimentaire. Comme établi plus tôt, l'accessibilité à un jardin collectif permet non seulement aux citoyens de bénéficier d'aliments frais, sains, locaux et à prix très accessibles, mais l'agriculture urbaine procure plusieurs bienfaits à la communauté, alors qu'elle favorise l'intégration sociale, l'entraide, le sentiment d'appartenance, le bris de l'isolement, l'acquisition d'habiletés et le partage de connaissances¹³.

Par ailleurs, la Ville de Montréal devrait multiplier les synergies entre les jardins individuels, collectifs et communautaires, et les banques alimentaires. Le programme Lettuce Link à Seattle est un exemple intéressant en la matière. Par le biais de ce programme, la Ville fournit des aliments frais et sains à des familles à faible revenu, et ce en facilitant les collaborations entre jardiniers individuels, jardins communautaires et banques alimentaires. Des 60 jardins communautaires de Seattle, la moitié fournit des produits à ce programme et l'autre moitié réserve des lots de terrains pour la production dédiée aux banques alimentaires¹⁴.

Nous recommandons également que la Ville continue à appuyer financièrement, par le biais de ses services ou en agissant à titre de facilitatrice, les projets d'agriculture urbaine dans les

¹² Ville de Montréal (2012); *État de l'agriculture urbaine à Montréal*, <http://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P58/agricultureurbaine-vdm.pdf>, p. 26.

¹³ *Ibid.*, p. 19.

¹⁴ Terra Murphy Kaethler (2006); *Growing Space: The Potential for Urban Agriculture in the City of Vancouver*, <http://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P58/5e4.pdf>, p. 23.

écoles, les centres de la petite enfance, les centres communautaires et les établissements publics du réseau de la santé, en particulier les centres hospitaliers et de soins de longue durée.

3.2.3 Offrir les services de la Ville en soutien à l'agriculture urbaine

L'exemplarité de la Ville implique également, selon Projet Montréal, que celle-ci offre aux citoyens, institutions et organismes impliqués dans l'agriculture urbaine ses services spécialisés, et ce gratuitement, dans la mesure du possible, ou à prix réduit. Ces services pourraient inclure l'analyse des sols, les travaux publics, le transport de matériaux, les travaux de voirie, etc. La Ville et les arrondissements devraient également systématiser les dons de matériels aux citoyens, collectifs de citoyens et organismes communautaires, comme la terre fertile, le compost, les paillis, les semences et les bacs pour pratiquer l'agriculture urbaine, ou les offrir à faible coût et sur demande.

En ce qui a trait à la formation, Projet Montréal considère que la Ville de Montréal et ses arrondissements ont un rôle clé à jouer. Présentement, plusieurs organismes à but non lucratif, comme Alternatives ou le Centre d'écologie urbaine de Montréal, et centres de recherche, dont le CRAPAUD, organisent chaque année différents types de formations sur le jardinage. De plus, dans certains arrondissements, un animateur horticole, à temps partiel ou temps plein, visite les jardins communautaires pour prodiguer des conseils aux citoyens¹⁵. En collaboration avec les organismes offrant déjà le service et pour bonifier le réseau d'animateurs de jardins communautaires, la Ville de Montréal pourrait offrir aux citoyens le désirant différentes formations en jardinage. Ces formations devraient être offertes sur l'ensemble du territoire et à différentes heures et jours de la semaine, et plusieurs fois dans l'année, pour permettre l'accès au plus grand nombre. Ces séances de formation pourraient être animées par les agronomes de la Ville en collaboration avec d'autres spécialistes et les différents arrondissements de la Ville. Les formations pourraient porter sur le jardinage écologique, la culture en sol, en bac ou en serre, la construction de serres, la construction de contenants pour le jardinage.

Nous proposons finalement la création d'un portail sur l'agriculture urbaine, qui agirait à titre de référence tant au niveau de l'information par rapport aux pratiques et aux techniques. Un premier pas a été réalisé dernièrement avec la création du site agriculturemontreal.com par le CRAPAUD et en collaboration avec ses partenaires. Ce site répertorie déjà plusieurs initiatives, permet aux citoyens de trouver et de partager des jardins, et d'être informés des différents événements reliés à l'agriculture urbaine à Montréal. Le portail pourrait servir à la communication aux citoyens des différents projets d'agriculture urbaine, au fur et à mesure de leur création, par le truchement d'une carte géographique municipale diffusée sur le portail, et mise à jour selon les nouvelles initiatives et plantations. On informera ainsi les citoyens au sujet des types de fruits et légumes produits à et par Montréal, des moments des récoltes, des coordonnées des organismes en charge de la cueillette et distribution, et des suggestions de consommation. Le portail pourrait également répertorier et faire la promotion de l'ensemble

¹⁵ Ville de Montréal (2012); *État de l'agriculture urbaine à Montréal*, <http://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P58/agricultureurbaine-vdm.pdf>, p. 21.

des formations reliées à l'agriculture urbaine offertes par la Ville, les organismes à but non lucratif et les centres de recherche.

3.3 L'agriculture urbaine comme activité économique

Une entreprise commerciale peut participer efficacement aux atteintes des objectifs sociaux et environnementaux de l'agriculture urbaine tout en favorisant le développement économique local. À cet égard, la contribution de l'industrie des serres urbaines est évidente. Par exemple, en plus ou moins 3 années, Les Fermes Lufa, seul joueur pour l'instant à Montréal, auront aménagé plus de 100 000 pc de surface hydroponique, soit un hectare pour une production quatre saisons. À New York, la société Gotham Green exploitera à elle seule une surface de 200 000 pc l'an prochain. Le potentiel de développement économique relié à la distribution de produits alimentaires locaux commence également à être reconnu. En 2008, les retombées économiques directes des marchés publics sur l'économie canadienne se sont élevées à 3,09 milliards de dollars¹⁶. Il est important selon nous de favoriser le développement activités liées à la production et à la vente de produits issus de l'agriculture locale, comme vecteur de développement économique local. Pour ce faire, Projet Montréal propose de faciliter le processus d'implantation de serres agricoles en ville et de plus petits producteurs, de faire la promotion des produits issus de l'agriculture locale, et de bonifier les programmes et incitatifs financiers.

3.3.1 Faciliter l'implantation de producteurs agricoles en ville

L'établissement d'une serre sur un toit exige de lourds investissements de départ de la part de l'entrepreneur – Lufa aurait investi 2 millions de dollars dans sa serre située à Ahuntsic. Afin d'accompagner cette industrie naissante, aussi appelée à jouer un rôle accru dans la filière alimentaire montréalaise, Projet Montréal souhaite en simplifier le processus d'implantation en intervenant au niveau de la réglementation municipale et bonifier les incitatifs financiers. L'établissement d'une serre requiert des modifications aux règlements d'urbanisme, notamment en raison du changement à la hauteur et à la fonction du bâtiment. L'installation de la serre Lufa, par exemple, dérogeait à plusieurs dispositions de la réglementation de l'arrondissement¹⁷. En janvier 2010, le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, chargé d'étudier la demande en projet particulier des fermes Lufa, recommandait l'adoption du projet et, trois mois plus tard, le conseil d'arrondissement adoptait le projet.

Projet Montréal propose d'élaborer une réglementation type, inscrite au plan d'urbanisme, à partir de laquelle les arrondissements pourraient demander une concordance pour des terrains visés. Dans cette réglementation type, Projet Montréal souhaite inscrire que tout zonage industriel et commercial puisse aussi inclure un zonage agricole afin d'encourager la

¹⁶ Janine de la Salle et Mark Holland (2010); *Agricultural Urbanism: Handbook for Building Sustainable Food Systems in 21st Century Cities*, Green Frigate Books, p. 28.

¹⁷ Ville de Montréal (2012); *État de l'agriculture urbaine à Montréal*, <http://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P58/agricultureurbaine-vdm.pdf>, p. 40.

multiplication de serres dans les secteurs où de vastes toitures le permettraient. Dans les faits, baliser la procédure d'obtention des permis et simplifier le processus d'implantation de projets semblables permettrait à Montréal d'affirmer clairement sa volonté de multiplier de telles initiatives sur son territoire, et d'attirer de nouveaux investisseurs, pour lesquels temps et argent seraient épargnés.

Cette réglementation pourrait s'inspirer à la fois des résolutions d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent (à venir bientôt), et de celle adoptée par la ville de New York, le 1^{er} mai 2012. Cette dernière spécifie que les installations ne doivent servir qu'à l'agriculture de plans et qu'elles sont proscrites dans les zones résidentielles, que la structure de la serre doit être à 70 % transparente, que les espaces d'entreposage et de bureau ne doivent pas dépasser 20 % de la superficie, que la hauteur de la structure ne doit pas dépasser plus de 25 pieds la hauteur limite prescrite, à défaut de quoi elle doit être décalée de 6 pieds du bord, etc¹⁸.

Pour favoriser le développement économique local relié à l'agriculture urbaine, il nous apparaît également important de favoriser l'émergence de plus petits producteurs. Nous considérons qu'il serait intéressant de permettre à ces derniers de cultiver un ou plusieurs lots de terre en ville, et ce dans une zone donnée qui pourrait être établie selon différentes échelles, variant selon les quartiers. Afin de limiter les conflits d'usage, une superficie maximale pourrait être établie à un ou deux acres. Un projet pilote similaire a présentement lieu dans le quartier de South Dorchester, à Boston. Dans le cadre de la phase 1 de ce projet, la Ville de Boston a offert quatre de ses terrains pour la production agricole, par le biais d'un processus d'appel d'offres. Citoyens et producteurs, idéalement en partenariat, étaient invités à soumettre leur projet. Les terrains sont loués au coût de 120 \$ par année, pour une période de cinq ans. La phase 2 du projet prévoit d'adapter la réglementation de zonage afin de faciliter l'intégration d'activités agricoles diverses à travers la Ville¹⁹. Évidemment, l'élaboration d'un tel règlement devrait se faire en collaboration avec l'ensemble des acteurs qui seraient touchés par ce dernier.

3.3.2 Soutien à la production et incitatifs financiers

Projet Montréal considère que pour dynamiser la production agricole en ville, il est primordial non seulement d'accompagner les entrepreneurs locaux tout au long de l'implantation de leurs activités, mais aussi de soutenir le développement de nouvelles industries agricoles urbaines. Les serres sur les toits et les fermes urbaines nous apparaissent constituer des vecteurs de développement économique local particulièrement importants. Une entreprise souhaitant opérer des activités en production agricole urbaine devrait pouvoir obtenir facilement toute l'information nécessaire pour faire avancer son projet. La liste des ressources disponibles, informatives, humaines, financières et autres, pourraient être communiquées dans une section relative au développement économique sur le portail sur l'agriculture urbaine (plus de détails se trouvent à la section 3.2.3). En matière d'accès au financement, un certain nombre de

¹⁸ Department of City Planning, New York City, <http://on.nyc.gov/rFPUAq> (consulté le 4 juin 2012).

¹⁹ Boston Redevelopment Authority (2011), *Pilot Urban Agriculture Project – Fact Sheet and Frequently Asked Questions*, <http://www.bostonredevelopmentauthority.org/pdf/PlanningPublications/Urban%20Agriculture%20Project%20FACT%20SHEET%20%20FAQ%203%2025%202011.pdf>

programmes existent, financés par la Ville et les autres paliers de gouvernement. Les incitatifs financiers gagneraient selon nous à être bonifiés et mieux adaptés aux producteurs agricoles urbains. Un premier pas en ce sens a été effectué suite à l'arrivée sur le marché des Fermes Lufa. En effet, le programme PR@M Industrie, qui donne droit à un remboursement de taxes pour les propriétaires de bâtiments industriels qui ajoutent de la valeur à leur bâtiment en rénovant ou faisant des modifications, a été bonifié en janvier 2012 pour inclure les serres agricoles extérieures dans sa définition d'activité industrielle. Cependant, Montréal aurait pu aller encore plus loin en incluant à sa définition d'activité industrielle les nouvelles techniques prometteuses de culture en bâtiment fermé (sans fenêtre) qui sont, en autres, développées ici même à Montréal. On parle ici de l'aéroponie, d'atmosphère enrichie en CO₂ et de l'utilisation d'éclairage photosynthétique qui maximise certaines longueurs d'onde à chacun des stades de croissance des plantes. Il faudrait donc chercher parmi les programmes d'aide aux entrepreneurs et industries lesquels peuvent être adaptés en fonction de ces nouveaux joueurs et, si besoin est, éventuellement créer de nouveaux programmes qui tiendront compte de ce nouveau contexte.

3.3.3 Soutenir la vente et faire la promotion des produits de l'agriculture locale

Faire la promotion des produits issus de l'agriculture urbaine locale signifie, selon nous, qu'il faut maximiser les opportunités de vente de ces produits et créer des synergies entre les agricultures urbaines, périurbaines, et les consommateurs. Pour y parvenir, nous considérons qu'il faut d'abord et avant tout encourager et faciliter la tenue de marchés publics saisonniers dans tous les arrondissements de la Ville. En 2011, on comptait 40 marchés de quartier à Montréal, qui se tiennent sur des rues commerciales, dans des terrains publics, des parcs, et souvent uniquement pendant l'été et avec des heures d'ouverture limitées²⁰. Différents modèles existent. Les marchés publics sont un excellent moyen pour les citoyens d'avoir accès à des produits agricoles locaux et frais, et permettent aux producteurs locaux d'obtenir un accès privilégié aux consommateurs citadins. Présentement, les marchés publics saisonniers profitent d'un permis d'événement pour opérer leurs activités. À terme, il serait important de réviser la réglementation afin de faciliter leur mise en œuvre.

Nous proposons également d'explorer la possibilité de permettre la vente de produits issus de culture de jardins individuels ou collectifs. À New York, par exemple, la mise en marché à partir de jardins individuels est autorisée. Un règlement similaire pourrait s'appliquer à Montréal, mais en incluant les jardins collectifs également. L'expérience du Santropol Roulant sur le Plateau-Mont-Royal est d'ailleurs très concluante, et pour preuve, elle prend de l'expansion chaque année. Dans le cadre de cette initiative, les produits alimentaires issus de la culture du jardin sur toit exploité par l'organisme sont vendus dans un mini-marché une fois par semaine. Pour ce faire, il faudrait inventorier l'ensemble des contraintes réglementaires, administratives et autres et consulter l'ensemble des intervenants afin d'adopter une réglementation qui tiennent compte de la diversité des enjeux et des leurs besoins.

²⁰ Ville de Montréal (2012); *État de l'agriculture urbaine à Montréal*, <http://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P58/agricultureurbaine-vdm.pdf>, p. 44.

Une dizaine de producteurs exploitent les 2046 acres de la zone agricole permanente de Montréal. Dans son plan d'urbanisme, la Ville de Montréal s'engage à « préserver et mettre en valeur le caractère champêtre et les activités agricoles » de la zone agricole permanente et de conserver les activités agricoles en dehors de cette zone²¹. Cet objectif de la Ville est louable et indispensable à toute stratégie de promotion des produits de l'agriculture locale, car il faut d'abord nous assurer que ces activités soient protégées et valorisées. Plusieurs des producteurs de la zone agricole permanente de Montréal font partie du réseau d'agriculture soutenue par la communauté d'Équiterre, qui distribue aux familles montréalaise (et québécoises) des paniers de légumes issus d'agriculture écologique²². En complément de ce système déjà très bien établi, Projet Montréal propose de favoriser la mise en place de coopératives d'agriculteurs locaux ou de réseaux d'agriculteurs, et ce afin d'encourager les rapprochements entre consommateurs montréalais et agriculteurs urbains et périurbains. Les membres de la coopérative recevraient une liste des produits diversifiés offerts chaque semaine et pourraient sélectionner et acheter ce qu'ils désirent. Les produits commandés (et prépayés) seraient quelques jours plus tard livrés dans un point de chute. Cette méthode aurait pour avantage de permettre aux consommateurs de commander des produits lorsqu'ils le désirent. La promotion des produits issus de l'agriculture urbaine locale pourrait prendre la forme de campagnes d'information et de promotion pilotées par la Ville, ou d'activités comme des visites à la ferme, une excellente façon d'établir des liens entre producteurs et consommateurs.

3.4 Revoir la gouvernance de l'agriculture urbaine

Plusieurs services sont appelés à collaborer pour rendre possible la pratique de l'agriculture urbaine à Montréal. La Direction des grands parcs et du verdissement gère pour sa part le réseau des grands parcs montréalais. Les jardins communautaires sont présentement sous la responsabilité du service des sports et loisirs des 17 arrondissements montréalais qui en possèdent. Les quelques initiatives d'agriculture urbaine dans les projets d'habitation sociale et communautaire sont sous la responsabilité de la Direction de l'habitation. La Direction de l'environnement et du développement durable finance pour sa part le programme Quartiers 21, dont un volet est relié à l'agriculture urbaine. Pour sa part, la Direction de la diversité sociale gère l'*Entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* qui finance certaines initiatives d'organismes communautaires en matière d'agriculture urbaine ayant pour objectif de contrer l'insécurité alimentaire. Finalement, la Direction du développement économique et urbain est impliquée dans les programmes de soutien aux entreprises. Toutefois, aucun de ces départements ou services n'a, présentement, le mandat de mettre en œuvre une stratégie de développement de l'agriculture urbaine à Montréal. De plus, aucun de ces services ou départements n'a présentement les ressources pour informer les citoyens, institutions ou entreprises et les accompagner dans leurs projets d'agriculture urbaine. La gouvernance de l'agriculture urbaine doit être entièrement repensée. Pour ce faire, Projet Montréal propose qu'une direction prenne les rênes du dossier, tout en collaborant avec les autres directions et

²¹ Ville de Montréal (2012); *État de l'agriculture urbaine à Montréal*, <http://ocpm.gc.ca/sites/default/files/pdf/P58/agricultureurbaine-vdm.pdf>, p. 15-16.

²² *Ibid.*, p. 15.

services impliqués, à la Ville et aux arrondissements, et qu'un comité soit créé afin de réfléchir à l'avenir de l'agriculture urbaine à Montréal.

3.4.1 Placer l'agriculture urbaine sous la Direction de l'environnement et du développement durable

Étant donné la diversité des instances impliquées à Montréal, et ce tant au niveau de la Ville que des arrondissements, Projet Montréal considère que l'agriculture urbaine devrait relever d'une direction en particulier. La Direction de l'environnement et du développement durable serait la mieux placée selon nous pour jouer ce rôle principalement parce que l'axe principal reliant l'ensemble des bénéfices de l'agriculture urbaine, dont l'amélioration de la biodiversité, l'augmentation du verdissement, la lutte aux îlots de chaleur, l'aspect éducatif, la cohésion sociale et la promotion des circuits courts, est le développement durable. Direction pourra collaborer avec le Bureau du plan pour effectuer le suivi des besoins des différents acteurs et des contraintes, principalement réglementaires, se présentant à mesure que l'agriculture urbaine prend de l'ampleur à Montréal, et que la pratique se diversifie. Elle aurait également comme mandat de mettre en œuvre une stratégie de développement de l'agriculture urbaine à Montréal. Conséquemment, nous proposons que le développement de l'agriculture urbaine devienne un objectif du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015* et que des actions concrètes soient définies pour l'atteindre. Des objectifs clairs et concrets devront également être définis, en collaboration avec l'ensemble des acteurs impliqués, et un budget devra y être alloué, en fonction des priorités identifiées par ces derniers.

4. Défis et opportunités

Suite à la mise en place de mesures pour favoriser la pratique de l'agriculture urbaine, il sera très important pour la Ville d'observer la réceptivité des Montréalais et d'ajuster les mesures en fonction des besoins exprimés par ces derniers. À long terme, il faudra réfléchir à la diversification des pratiques, comme l'élevage ou les activités reliées à la transformation et le transport des aliments, et à l'évolution de la demande. Il faudra également trouver des solutions au problème récurrent du financement des diverses et multiples initiatives communautaires.

4.1 Transformation, entreposage et transport des aliments

Il sera intéressant d'observer l'évolution de la production alimentaire et des éventuels besoins en matière de transformation, d'entreposage et de transport alimentaire afin de créer un environnement favorable au développement de ces industries en milieu urbain, alors que beaucoup d'entre elles se sont plutôt installées en périphérie de Montréal au cours des dernières années. On peut concevoir que les changements qui s'ensuivraient pourraient, par exemple, concerner l'adaptation du cadre réglementaire pour permettre l'entreposage et la transformation alimentaire dans d'autres types de zonage. Ces industries pourraient également

faire l'objet d'une attention particulière dans la stratégie de développement économique de la Ville de Montréal.

4.2 Élevage

À plus long terme, si la Ville de Montréal souhaite se positionner comme un exemple à suivre en matière d'agriculture urbaine, il sera important d'innover. En Amérique du Nord, certaines villes ont réautorisé l'élevage d'animaux en ville, comme c'est le cas à Seattle. La Ville autorise l'élevage de petits animaux et l'encadre : trois volailles, quatre ruches et trois petits animaux sont autorisés dans chaque lot²³. Par ailleurs, des villes comme Tokyo ont mis de l'avant des projets d'agriculture urbaine à l'intérieur des bâtiments résidentiels ou commerciaux, et notamment dans des espaces de travail. Bien que, selon nous, ces initiatives ne soient pas pour demain, avec l'évolution de la demande pour l'agriculture urbaine et la diversification des pratiques, l'intérêt pourrait se développer. Il faudra donc suivre de près l'évolution de la demande et amorcer rapidement une réflexion avec l'ensemble des acteurs concernés sur le modèle à adopter pour Montréal.

4.3 Financement

Le financement des initiatives communautaires en matière d'agriculture urbaine est un défi récurrent qui menace leur pérennité. Le nombre de projets structurants nécessitant du financement augmente, tandis que ce dernier se raréfie. Selon nous, l'autonomisation financière des initiatives d'agriculture urbaine représenterait une avenue pour les rendre plus viables à long terme. Conséquemment, nous avons présenté toute une section sur des mesures à prendre pour favoriser l'émergence d'entrepreneurs locaux et encourager la vente de produits issus de cultures domestiques, collectives ou communautaires. Toutefois, le défi de la rentabilité demeurera pour plusieurs initiatives communautaires. Il faudra donc que la problématique du financement soit discutée et que la Ville travaille à trouver des solutions, notamment en collaboration avec les autres paliers de gouvernement.

5. Conclusion

Dans le cadre de ce mémoire, Projet Montréal souhaitait présenter l'éventail des possibilités qui s'offrent à la Ville de Montréal, et ses arrondissements, pour propulser le développement de l'agriculture urbaine à Montréal. Les mesures à privilégier devront être déterminées en fonction des objectifs et priorités identifiés par la Ville, en collaboration avec les différentes parties prenantes – citoyens, organismes communautaires, institutions, entreprises et instances. Nous sommes confiants que la présente consultation fournira des indications en ce sens. Par ailleurs, l'ensemble des mesures que nous avons proposées prônent une plus grande participation et implication de la Ville en matière d'agriculture urbaine, condition indispensable selon nous afin que cette activité prenne de l'ampleur sur son territoire. Cette dernière devra être proactive, donner l'exemple, innover et surtout poser des conditions favorables à son développement.

²³ Terra Murphy Kaethler (2006); *Growing Space: The Potential for Urban Agriculture in the City of Vancouver*, p. 23.

La participation des citoyens est une autre importante condition au développement de l'agriculture urbaine à Montréal. L'engouement des Montréalais pour l'agriculture urbaine est évident. Les listes d'attente pour les jardins communautaires et le dynamisme des organismes communautaires engagés dans cette activité sont deux exemples qui en font foi. Toutefois, les mesures qui seront mises de l'avant par la Ville et les arrondissements devront l'être en constante collaboration avec les citoyens, organisations et autres acteurs concernés. L'impressionnante mobilisation citoyenne qui a rendu possible cette consultation n'est qu'une indication supplémentaire que les citoyens doivent et souhaitent faire partie de la réflexion. Ces derniers devront être impliqués dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des projets qui seront mis de l'avant, et ce afin d'assurer leur entière adhésion au processus.

Finalement, le développement d'une politique d'agriculture urbaine cohérente ne sera possible que lorsque la Ville de Montréal se sera dotée d'une politique alimentaire, pour l'instant inexistante. L'agriculture urbaine représente un excellent moyen de s'attaquer à l'insécurité alimentaire et à la promotion de saines habitudes de vie dans notre métropole, mais elle ne représente qu'une facette de notre système alimentaire. Il ne sera donc possible de développer l'agriculture urbaine à sa juste valeur que lorsqu'elle fera partie d'une réflexion globale par rapport à l'offre alimentaire dans notre métropole. La démarche initiée par la Ville pour se doter d'un système alimentaire durable est un pas dans la bonne direction. Nous espérons que cette démarche portera ses fruits et que la Ville démontrera son engagement en mettant de l'avant les politiques nécessaires.

6. Liste des principales recommandations

1. Reconnaître l'agriculture urbaine comme orientation d'aménagement dans le plan d'urbanisme
2. Autoriser par défaut la pratique de l'agriculture urbaine dans toutes les zones urbaines
3. Intégrer l'agriculture urbaine dans le design urbain
4. Mettre en place des initiatives d'agriculture urbaine sur les terrains de la Ville et l'intégrer à ses infrastructures et bâtiments
5. Intégrer les arbres fruitiers et à noix dans les programmes de verdissement
6. Multiplier l'offre de terrains réservés au développement de jardins collectifs et communautaires
7. Offrir les services municipaux en soutien à l'agriculture urbaine et offrir des services de formation et d'information
8. Élaborer une réglementation type pour l'implantation de serres urbaines
9. Favoriser l'émergence de petits producteurs agricoles dans des zones précises
10. Adapter et bonifier les programmes et incitatifs financiers en soutien aux industries agricoles en ville
11. Multiplier les marchés publics et permettre la vente de produits issus des jardins individuels et collectifs
12. Faire la promotion de l'agriculture urbaine et périurbaine par le biais de coopératives et des campagnes de promotion
13. Placer l'agriculture urbaine sous la Direction de l'environnement et du développement durable

Références

Janine de la Salle et Mark Holland (2010); *Agricultural Urbanism: Handbook for Building Sustainable Food Systems in 21st Century Cities*, Green Frigate Books, 200 p.

Ville de Montréal (2012); *État de l'agriculture urbaine à Montréal*, <http://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P58/agricultureurbaine-vdm.pdf>, 56 p.

Communauté métropolitaine de Montréal (2011); *Plan métropolitain d'aménagement et de développement*, <http://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P58/4k.pdf>, 194 p.

Direction de santé publique Montréal (2006); *Les disparités dans l'accès à des aliments santé à Montréal*, http://publications.santemontreal.qc.ca/uploads/tx_asssmpublications/2-89494-516-7.pdf, 17 p.

Terra Murphy Kaethler (2006); *Growing Space: The Potential for Urban Agriculture in the City of Vancouver*, <http://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P58/5e4.pdf>, 97 p.

New York City, Department of City Planning; <http://on.nyc.gov/rFPUAq> (consulté le 4 juin 2012).

Boston Redevelopment Authority (2011), *Pilot Urban Agriculture Project – Fact Sheet and Frequently Asked Questions*, <http://www.bostonredevelopmentauthority.org/pdf/PlanningPublications/Urban%20Agriculture%20Project%20FACT%20SHEET%20%20FAQ%203%2025%202011.pdf>.

Annexe 1 – Inventaire des acteurs impliqués dans l’agriculture urbaine à Montréal

- Instances municipales
 - o Communauté métropolitaine de Montréal
 - o Ville de Montréal
 - o Arrondissements
- Éco-quartiers
- Organismes environnementaux
 - o Ex : Greenpeace, Équiterre, Vivre en ville, etc.
- Centres de recherche
 - o Ex : CRAPAUD, GRIP-UQAM, etc.
- Institutions (publiques et privées)
 - o Écoles, collèges, universités
 - o Employeurs
 - o Résidences pour personnes âgées
- Organismes communautaires
 - o Jardinage
 - Ex : Action Communiterre, Réseau des jardins collectifs de Villeray - Maison de Quartier, Réseau Jardins Collectifs de Lachine - Concert'Action Lachine, RUI- Jardins Eco-culturels (Place Benoit), etc.
 - o Insertion professionnelle
 - Ex : Les Pousses urbaines
 - o Cuisines collectives
 - Ex : Club populaire des consommateurs de Pointe-Saint-Charles, Cuisines collectives du Grand Plateau, etc.
 - o Popotes roulantes
 - Ex : Santropol Roulant
- Distributeurs
 - o Distributeurs de paniers
 - Ex : Équiterre
 - o Marchés publics
 - Ex : Marché Jean-Talon, Marché Frontenac, etc.
 - o Commerces
 - Ex : Crudessence
 - o Épiceries
- Consommateurs
 - Consommateurs « actifs »
 - Paniers (bio, ferme urbaine, etc.)
 - Commerces (bio, équitable, aliments naturels, etc.)
 - Marchés publics
 - Épiceries
 - Consommateurs « passifs » ou bénéficiaires institutionnels
 - Ex : étudiants, employés et usagers des centres municipaux, CHSLD, etc.
- Producteurs agricoles commerciaux
 - Agriculture en serre
 - Ex : Les Fermes Lufa
 - Fermes périurbaines (Ouest de l’île de Montréal, île Bizard, Laval, couronnes nord et sud)

Annexe 2 – Délais d’attente pour une parcelle de jardin dans différents arrondissements montréalais

| Arrondissement | Temps d’attente | Nombre de parcelles (incluant les bacs, excluant jardins à fleurs) |
|--|------------------------|---|
| Ahuntsic-Cartierville | 0-2 ans | 1052 |
| Plateau-Mont-Royal | 3-5 ans | 246 |
| Mercier—Hochelaga- Maisonnette | 1-4 ans | 917 |
| Outremont | 2-3 ans | 58 |
| Ville-Marie | 1-4 ans | 483 |
| Sud-Ouest | 0-3 ans | 425 |
| Rosemont—La Petite- Patrie | 1-2 ans | 894 |
| Côte-des-Neiges—Notre- Dame-de-Grâce | 2 ans | 296 |
| Verdun | 1-2 ans | 568 |
| Rivière-des-Prairies— Pointe-Aux-Trembles | 1-2 ans | 369 |
| Villeray-Saint-Michel— Parc-Extension | 1-2 ans | 821 |